

DOSSIER - A la limite du monde matériel : deux cas de reconnaissance légale à Taiwan.

Hsin-Hsing Chen

Travailler, 2014, 31 : 89-117.

Résumé: Cet article retrace en détail l'histoire des deux cas majeurs qui ont amené les instances de la santé et de la sécurité au travail (ISST) de Taiwan à reconnaître les troubles mentaux comme une maladie du travail et le suicide lié au travail comme un risque professionnel. Grâce à l'examen de ces cas, cet article tente d'appliquer la perspective théorique assez peu utilisée de "culture visuelle" pour questionner l'infrastructure scientifique et politique plus large de la société. La référence à la "culture visuelle" comme concept politique est surtout utile pour comprendre certaines normes et pratiques apparemment étranges qui prévalent dans la tradition de droit civil du système judiciaire taiwanais. Il en résulte que les controverses sociales, légales ou scientifiques, se déroulent d'une manière différente à Taiwan et dans les pays qui appliquent la Common Law, là où ont été menées la plupart des études sociales antérieures concernant

I n t e r f a c e s c i e n c e / d r o i t .

Mots clés : Suicide au travail, tradition de droit civil, santé et sécurité au travail, comité d'experts.

Keywords : *Suicide at work, civil-law tradition, occupational health and safety, expert committee.*

<https://psychanalyse.cnam.fr/revue-travailler/presentation-et-sommaire/numero-31/dossier-a-la-limite-du-monde-materiel>